

Le 22 février 2016 à 20h30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans son lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Etienne DHUICQ, Maire.

**Présents :** TOUS LES MEMBRES SAUF

**Absent représentés:** Jérémy ARAQUE par Pascal POISSON, Yvonne THIMOND par Régis NOIZET, Christian TIXIER par Romain GIRARDIN, Jean-Paul BERNIER par Etienne DHUICQ

**Absents excusés:** Jacky PINGRET, Hélène D'ARAQUY

**Absente non excusée:** Morgane DOR,

Marc GEORGET, Trésorier, absent excusé

Romain GIRARDIN a été nommé secrétaire

Après avoir constaté que le quorum est atteint, M. le Maire ouvre la séance à 20h30.

### **Lecture du registre des délibérations du 22 février 2016 par le secrétaire de séance**

*Adopté à l'unanimité*

### **COMMUNICATIONS**

- 26/02/2016 à 21h AG du Judo au Centre la Rochefoucauld
- 28/02/2016 Repas des anciens - appel aux volontaires pour assurer le service
- 29/02/2016 Réunion des référents citoyens
- 02/03/2016 à 20h30 Commission animation
- 06/03/2016 à 10h15 à Boissy - AG anciens combattants
- 11/03/2016 à 20h30 - Concert de l'école de musique
- 11/03/2016 à 20h30 - Conférence sur les Rolling Stones à la MJC
- 15/03/2016 à 16h AG du club joie de vivre au Centre la Rochefoucauld
- 15/03/2016 à 20h30 Conseil Municipal (DOB)
- 16/03/2016 à 18h Commission jumelage
- 21/03/2016 à 18h Commission des finances
- 29/03/2016 à 20h30 Conseil Municipal (vote du budget)
- 21/04/2016 à 17h45 Inauguration du radar pédagogique Groupama rue de Montléan
- 14,15,16/05/2016 - 40ème anniversaire du jumelage à Montmirail

***Retirer la 1ère délibération "Acquisition de la parcelle cadastrée section AZ n°56"***

## **DELIBERATIONS**

### **2016-9564 - Cession de la parcelle cadastrée section BD n°443**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de cession d'une partie de la parcelle communale BD 443 à Cette parcelle fait en effet partie intégrante du jardin du propriétaire voisin, les conjoints BESSAQUE et il est nécessaire de régulariser la situation afin de ne pas le bloquer dans son projet de vente.

Le Conseil Municipal avait délibéré une première fois lors de la réunion du 18 janvier. Le prix fixé était de 700€. Pour ne pas faire peser une charge trop importante sur les conjoints BESSAQUE, il est proposé de fixer le prix à 350 €.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, autorise la cession d'une partie de la parcelle BD 443, de 70 m<sup>2</sup> au prix de 350 €. Les frais de notaires restent à la charge de l'acquéreur et les frais de division à la charge de la mairie.

*Adopté à la majorité avec 2 voix contre (Régis NOIZET et Yvonne THIMOND) et 1 abstention (Micheline JACQUARD).*

### **2016 - 9565 Redevance d'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la possibilité de toucher une redevance d'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

Le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixe un taux maximum de 0,35 € par mètre de canalisation.

Le Conseil municipal après avoir délibéré décide de fixer le taux de la redevance à 0,35 € et décide que ce montant sera revalorisé chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

*Adopté à l'unanimité*

### **2016 - 9566 Adhésion à l'association "Fédération européenne des cités napoléoniennes"**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet d'adhésion à l'association "Fédération Européenne des Cités Napoléoniennes". La commune avait déjà adhéré à l'association entre 2013 et 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide d'adhérer à l'association "Fédération Européenne des Cités Napoléoniennes" pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

*Adopté à l'unanimité*

### **2016 - 9567 Acquisition d'un mobil-home - demande d'aide financière**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet d'acquisition d'un mobil-home pour faire office de logement d'urgence. Le coût de l'opération est estimé à 7250 € HT. Une demande de subvention auprès du Conseil départemental va être réalisée pour obtenir une aide sur le financement.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve le projet présenté et décide de sa réalisation en 2016, donne autorisation à Monsieur le Maire pour lancer les procédures nécessaires à son acquisition, donne délégation à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches pour obtenir les aides à son financement.

*Adopté à la majorité avec 2 voix contre (Régis NOIZET, Yvonne THIMOND) et 1 abstention (Pierre QUILLERE)*

### **2016 - 9568 Concours des maisons fleuries - attribution des prix**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le classement des maisons fleuries de la commune pour l'année 2015. Il convient de délibérer pour fixer le montant des prix attribués.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide de fixer les prix comme suit:

40,00 €	Pour les premiers des 1 <sup>ère</sup> , 2 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> , 5 <sup>ème</sup> , 6 <sup>ème</sup> , 7 <sup>ème</sup> , 8 <sup>ème</sup> et 9 <sup>ème</sup> catégories	320 €
35,00 €	Pour les deuxièmes des 1 <sup>ère</sup> , 2 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> , 7 <sup>ème</sup> , 8 <sup>ème</sup> catégories	175 €
20,00 €	Pour les troisièmes des 2 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> et 7 <sup>ème</sup> catégories	60 €
10,00 €	Pour les quatrièmes aux huitièmes des 2 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> et 7 <sup>ème</sup> catégories	110 €
6,00 €	Pour les suivants :	
	1 <sup>ère</sup> Catégorie x 0	0 €
	2 <sup>ème</sup> Catégorie x 70	420 €
	3 <sup>ème</sup> Catégorie x 19	114 €
	4 <sup>ème</sup> Catégorie x 0	0 €
	5 <sup>ème</sup> Catégorie x 0	0 €
	6 <sup>ème</sup> Catégorie x 0	0 €
	7 <sup>ème</sup> Catégorie x 2	12 €
	8 <sup>ème</sup> Catégorie x 0	0 €
	9 <sup>ème</sup> Catégorie x 0	0 €
Soit un total de		1 211 €
Les crédits nécessaires ont été portés au budget		

*Adopté à l'unanimité*

### **2016-9569 Prolongation de la concession de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux - "Concession de Fontaine au Bron" - avis du conseil municipal**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la demande de prolongation formulée par GEOPETROL et LUNDIN INTERNATIONAL pour la concession dite de "Fontaine au Bron". Une enquête publique aura lieu entre le 29 février 2016 et le 30 mars.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré émet un avis favorable à la demande de renouvellement de la concession.

*Adopté à la majorité avec 1 abstention. (Céline PECHART)*

*L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 21h50*

Etienne DHUICQ  
Maire de Montmirail

